
La confiance
Ça se mérite

Amundi

ASSET MANAGEMENT

Avis aux Porteurs de parts de:

Amundi Funds II

(5 avril 2019)

Sommaire

01

Fusions de compartiments

4

02

Confidentialité des informations personnelles

12

03

Annexe I

13

Veillez noter que les Compartiments listés ci-dessous ont été enregistrés pour distribution publique dans votre pays ou sont en cours d'enregistrement afin d'obtenir une autorisation avant la date de fusion effective.

Actuellement enregistrés :

- Amundi SICAV II Euro Aggregate Bond

En cours d'enregistrement :

- Amundi Funds Absolute Return European Equity
- Amundi Funds Absolute Return Multi-Strategy
- Amundi Funds China Equity
- Amundi Funds Emerging Europe and Mediterranean Equity
- Amundi Funds Emerging Markets Bond
- Amundi Funds Emerging Markets Corporate High Yield Bond
- Amundi Funds Emerging Markets Local Currency Bond
- Amundi Funds Emerging Markets Short Term Bond
- Amundi Funds Euro Strategic Bond
- Amundi Funds Euroland Equity
- Amundi Funds European Equity Small Cap
- Amundi Funds European Equity Target Income
- Amundi Funds European Equity Value
- Amundi Funds Global Ecology ESG
- Amundi Funds Global Equity Target Income
- Amundi Funds Global Multi-Asset Conservative
- Amundi Funds Global Multi-Asset Target Income
- Amundi Funds Global Subordinated Bond
- Amundi Funds Japan Equity
- Amundi Funds Multi-Strategy Growth
- Amundi Funds Optimal Yield
- Amundi Funds Optimal Yield Short Term
- Amundi Funds Pioneer Flexible Opportunities
- Amundi Funds Pioneer Global Equity
- Amundi Funds Pioneer Global High Yield Bond
- Amundi Funds Pioneer Income Opportunities
- Amundi Funds Pioneer Strategic Income
- Amundi Funds Pioneer US Bond
- Amundi Funds Pioneer US Equity Fundamental Growth
- Amundi Funds Pioneer US Equity Mid Cap Value
- Amundi Funds Pioneer US Equity Research
- Amundi Funds Pioneer US Equity Research Value
- Amundi Funds Pioneer US High Yield Bond
- Amundi Funds Pioneer US Short Term Bond
- Amundi Funds Real Assets Target Income
- Amundi Funds Russian Equity
- Amundi Funds Top European Players
- Amundi Funds US Pioneer Fund

Cher Porteur de parts,

Suite à la fusion de Pioneer Investments avec le groupe Amundi en juillet 2017, Amundi a renforcé sa position de leader du marché européen et fait partie des dix plus grandes sociétés de gestion d'actifs au monde.

Nous entrons maintenant dans la phase finale d'un processus d'intégration qui vise à délivrer, par le biais de fusions de fonds et d'exercices de rationalisations, une gamme de produits forte et approfondie pour chacune des classes d'actifs.

Le Conseil d'administration d'Amundi Luxembourg S.A., la société de gestion (la « Société de gestion ») d'Amundi Funds II (le « Fonds ») vous informe des modifications apportées au Fonds, telles que détaillées ci-dessous et en conséquence desquelles les compartiments d'Amundi Funds II seront intégrés à des compartiments d'Amundi Funds.

***Plusieurs options** sont à votre disposition, elles sont expliquées en détail ci-dessous. Nous vous invitons à lire attentivement ces informations.*

Vous pouvez accéder à des documents supplémentaires concernant Amundi Funds II et Amundi Funds sur www.amundi.lu et au siège social de la Société de gestion.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Julien Faucher,
pour le Conseil d'administration de la Société de gestion*

01 Fusions de compartiments

INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR LES FUSIONS

CONTEXTE:

L'objectif principal des fusions de fonds est la concentration des capacités d'investissement du groupe Amundi consolidé résultant de la fusion des groupes Amundi et Pioneer Investments. Les fusions renforceront la gamme des fonds Amundi accessibles aux investisseurs tout en offrant des opportunités d'amélioration de l'efficacité et d'économies d'échelle. Les compartiments d'Amundi Funds II seront intégrés à des compartiments d'Amundi Funds.

L'Annexe I liste les compartiments d'Amundi Funds II (« Compartiments absorbés ») qui fusionneront vers des compartiments d'Amundi Funds (« Compartiments cibles »).

DATE DE FUSION:

La Date de fusion de chaque Compartiment est présentée à l'Annexe I.

FRAIS ET DÉPENSES DE FUSION:

Les frais et dépenses de fusion, à l'exception des frais bancaires et d'opérations, seront supportés par la Société de gestion.

LÉGISLATION ET RÈGLES EN VIGUEUR:

La fusion est conforme au Chapitre 8 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif et à ses amendements, à l'Article 21 du règlement de gestion d'Amundi Funds II, ainsi qu'à l'Article 30 des Statuts constitutifs d'Amundi Funds.

PROCESSUS DE FUSION

AVANT LA FUSION:

Durant la période commençant quatre jours ouvrables avant la Date de fusion, le gestionnaire de placements des Compartiments fusionnés pourra rééquilibrer et aligner les investissements de ces Compartiments en fonction de l'objectif d'investissement et la politique des Compartiments cibles. Le portefeuille ou la performance des Compartiments absorbés pourraient par conséquent être affectés de manière importante.

Ceci n'aura aucun effet sur la gestion des placements des Compartiments cibles.

DÉROULEMENT DE LA DATE DE FUSION:

À la Date de fusion, chaque Compartiment absorbé transférera ses actifs et passifs vers le Compartiment cible. Par conséquent, les Compartiments absorbés cesseront d'exister.

En échange de vos parts (« Parts ») de la classe de parts pertinente (« Classe de parts ») d'un Compartiment absorbé, vous recevrez un certain nombre d'actions (« Actions ») de la classe d'actions pertinente (« Classe d'actions ») du Compartiment cible équivalant au nombre de Parts détenues dans la Classe de parts pertinente du Compartiment absorbé multiplié par la parité d'échange pertinente. Des fractions d'Actions seront émises jusqu'à trois décimales.

La parité d'échange sera calculée sur la base d'un ratio 1/1 calculé sur la valeur liquidative des Parts de la Classe de parts pertinente du Compartiment absorbé à la date présentée en Annexe I, ou, s'il n'est pas possible d'appliquer un ratio 1/1, en divisant la valeur liquidative des Parts de la Classe de parts pertinente du Compartiment absorbé à la date présentée en Annexe I par la valeur liquidative des Actions de la Classe d'actions pertinente du Compartiment cible à la même date. À la Date de fusion, vous deviendrez un Actionnaire du Compartiment cible pertinent.

Aucun paiement en espèces ne sera effectué dans le cadre de l'échange des Parts des Compartiments absorbés contre des actions des Compartiments cibles correspondants.

RAPPORT DE FUSION:

Le Commissaire aux comptes d'Amundi Funds II émettra un rapport de fusion qui sera gratuitement disponible au siège social de la Société de gestion.

CONSÉQUENCES DE LA FUSION

Une comparaison détaillée des Compartiments absorbés et cibles est présentée aux Annexes II et III, que vous trouverez sur www.amundi.lu/. Nous vous invitons à lire les Documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs aux actions concernées des Compartiments cibles, eux aussi disponibles sur www.amundi.lu/.

CARACTÉRISTIQUES D'AMUNDI FUNDS II ET D'AMUNDI FUNDS:

Les caractéristiques d'Amundi Funds sont similaires à celles d'Amundi Funds II, si ce n'est qu'Amundi Funds II est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement et qu'Amundi Funds est constitué sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV). En tant que telle, Amundi Funds est gouverné par un conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires. Les actionnaires disposent du droit de voter aux assemblées générales d'Amundi Funds. L'assemblée générale annuelle se tient habituellement à Luxembourg, à 11 h 00 HNEC le dernier vendredi d'octobre de chaque année, ou, si ce n'est pas un jour ouvrable (comme défini dans ce prospectus), le jour ouvrable suivant. Les résolutions impactant les intérêts de tous les actionnaires seront généralement prises lors d'une assemblée générale. Celles concernant les droits des actionnaires d'un compartiment, d'une classe d'actions ou d'une catégorie de classes d'actions spécifiques peuvent être débattues lors d'une assemblée ne rassemblant que ces actionnaires. Toutes les assemblées générales seront convoquées par le biais d'avis d'assemblées qui vous seront transmis. Les décisions seront adoptées si elles sont approuvées par une majorité (majorité de deux-tiers ou majorité simple, selon les exigences de la législation et des Statuts constitutifs d'Amundi Funds) des actions exprimant effectivement un vote sur le sujet, que ce soit en personne ou par procuration. Chaque action équivaut à une voix pour tous les sujets abordés lors d'une assemblée générale des actionnaires. Les fractions d'actions ne donnent pas de droit de vote.

Les autres caractéristiques principales d'Amundi Funds II et d'Amundi Funds sont les suivantes:

	Amundi Funds II	Amundi Funds
Exercice social	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	du 1 ^{er} juillet au 30 juin
Dépositaire et agent payeur	Société Générale Bank & Trust S.A.	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Administrateur du Fonds	Société Générale Bank & Trust S.A.	Société Générale Bank & Trust S.A.
Agent de transfert et teneur de registre*	Société Générale Bank & Trust S.A.	CACEIS Bank, succursale de Luxembourg.
Commissaire aux comptes	Deloitte Audit S.à r.l.	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

*Veuillez noter qu'en conséquence du changement d'agent de transfert, les détails de votre compte de souscription et de rachat seront modifiés. Vous serez informé des détails du nouveau compte dans un courrier distinct.

CARACTÉRISTIQUES DES COMPARTIMENTS ABSORBÉS ET CIBLES:

Lors de la fusion, les objectifs d'investissement, la politique d'investissement, les principaux risques et la devise de référence des Compartiments absorbés suivants changeront pour ceux des Compartiments cible. Les autres caractéristiques des autres Compartiments absorbés sont similaires à celles des Compartiments absorbants.

Compartiments absorbés	Compartiments cibles	Modification des objectifs et de la politique d'investissement	Nouveaux risques principaux	Modification de la devise du Compartiment
Amundi Funds II - Absolute Return Currencies	Amundi Funds Global Macro Forex	Nouvel objectif: obtenir un total return et surperformer l'indice EONIA (calculé quotidiennement) sans excéder une VaR (Value at risk) de 6% (VaR annuelle ex-ante de 95%). Nouveaux actifs éligibles: des dépôts Nouvelles limites d'investissement: un min. de 67% dans des instruments du marché monétaire de l'OCDE et des obligations « investment grade », pas de contrainte de devise	Risques liés aux défauts, à la gestion, aux remboursements anticipés et aux extensions	Néant
Amundi Funds II - Asia (Ex. Japan) Equity	Amundi Funds Equity Asia Concentrated sera renommé « Amundi Funds Asia Equity Concentrated » à compter du 1 ^{er} juin 2019	Nouvel objectif: obtenir une croissance du capital à long terme et surperformer le MSCI AC Asia ex Japan Nouveaux actifs éligibles: actions chinoises, soit par l'intermédiaire de marchés autorisés à Hong Kong, soit par le système Stock Connect, actions B chinoises et autres actions	Risques liés aux contreparties, à la Chine, aux défauts, aux instruments dérivés, à la couverture et à la gestion	De l'EUR à l'USD
Amundi Funds II - Emerging Markets Equity	Amundi Funds Equity Emerging World sera renommé « Amundi Funds Emerging World Equity » à compter du 1 ^{er} juin 2019	Nouvel objectif: obtenir une croissance du capital à long terme et surperformer l'indice MSCI Emerging Markets Free Nouveaux actifs éligibles: P-notes, actions B chinoises et autres actions Nouvelles limites d'investissement: au moins 67% en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe, et un max. de 30% dans des actions A et B chinoises	Risques liés à la Chine, aux devises, aux défauts, aux instruments dérivés, à la couverture et à la gestion	De l'EUR à l'USD

(a continué)

Compartiments absorbés	Compartiments cibles	Modification des objectifs et de la politique d'investissement	Nouveaux risques principaux	Modification de la devise du Compartiment
Amundi Funds II - Euro Aggregate Bond	Amundi Funds Bond Euro Aggregate sera renommé « Amundi Funds Euro Aggregate Bond » à compter du 1 ^{er} juin 2019	Nouvel objectif: atteindre un total return et surperformer l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate (E) Nouveaux actifs éligibles: jusqu'à 20% de MBS et autres instruments de dettes, dépôts, max. de 25% de titres convertibles et max. de 10% d'actions Nouvelles limites d'investissement: au moins 67% dans des instruments libellés en euros, un max. de 10% dans des Cocos et un max. de 40% dans des instruments dérivés de crédit	Risques liés aux défauts, aux hauts rendements, à la gestion, aux MBS/ABS, aux remboursements anticipés et aux extensions	Néant
Amundi Funds II - Euro Corporate Bond	Amundi Funds Bond Euro Corporate sera renommé « Amundi Funds Euro Corporate Bond » à compter du 1 ^{er} juin 2019	Nouvel objectif: obtenir un total return et surperformer l'indice Bloomberg Barclays Euro-Agg Corporates (E) Nouveaux actifs éligibles: obligations d'État et autres obligations, instruments du marché monétaire, dépôts, max. de 25% dans des titres convertibles et max. de 10% dans des actions Nouvelles limites d'investissement: au moins 67% dans des obligations en euros et cotées européennes et un max. de 40% dans des instruments dérivés de crédit	Risques liés aux défauts, aux hauts rendements, à la gestion, aux remboursements anticipés et aux extensions	Néant
Amundi Funds II - Euro Bond	Amundi Funds Bond Euro Government sera renommé « Amundi Funds Euro Government Bond » à compter du 1 ^{er} juin 2019	Nouvel objectif: atteindre un total return et surperformer l'indice JP Morgan EMU Government Bond Investment Grade Nouveaux actifs éligibles: autres obligations, instruments du marché monétaire, dépôts, max. de 25% dans des titres convertibles et max. de 10% dans des actions. Les investissements qui ne sont pas libellés en euros seront couverts. Nouvelles limites d'investissement: au moins 51% dans des obligations en euros et de la zone euro et un max. de 40% dans des instruments dérivés de crédit	Risques liés aux défauts, à la liquidité, à la gestion, aux remboursements anticipés et aux extensions	Néant
Amundi Funds II - Global Aggregate Bond	Amundi Funds Bond Global Aggregate sera renommé « Amundi Funds Global Aggregate Bond » à compter du 1 ^{er} juin 2019	Nouvel objectif: atteindre un total return et surperformer l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Hedged (USD) Nouveaux actifs éligibles: max. de 40% dans des ABS/MBS, max. de 25% dans des obligations chinoises, autres obligations, dépôts, max. de 25% dans des titres convertibles et max. de 10% dans des actions. Nouvelles limites d'investissement: min. de 67% dans des obligations d'État de l'OCDE et d'entreprise, min. de 80% dans des obligations « investment grade », max. de 10% dans des Cocos, max. de 40% dans des instruments dérivés de crédit	Risques liés à la Chine, aux défauts, aux hauts rendements, à la gestion, aux MBS/ABS, aux remboursements anticipés et aux extensions	De l'EUR à l'USD

(a continué)

Compartiments absorbés	Compartiments cibles	Modification des objectifs et de la politique d'investissement	Nouveaux risques principaux	Modification de la devise du Compartiment
Amundi Funds II - Global Inflation-Linked Short-Term	Amundi Funds Bond Global Inflation sera renommé « Amundi Funds Global Inflation Bond » à compter du 1 ^{er} juin 2019	Nouvel objectif: obtenir un total return et surperformer l'indice Bloomberg Barclays WGILB All Markets Euro Hedged Nouveaux actifs éligibles: autres obligations, instruments du marché monétaire, dépôts, max. de 25% dans des titres convertibles et max. de 10% dans des actions. Nouvelles limites d'investissement: un min. de 50% dans des obligations libellées dans une devise de l'OCDE et un max. de 40% dans des instruments dérivés de crédit	Risques liés aux défauts, à la gestion, aux remboursements anticipés et aux extensions	Néant

Les périodes de détention recommandées pour les Compartiments absorbés suivants deviendront celles des Compartiments cibles.

Compartiments absorbés	Période de détention recommandée	Compartiments cibles	Période de détention recommandée
Amundi Funds II – Absolute Return Currencies	3 ans	Amundi Funds Global Macro Forex	1 an
Amundi Funds II - Global Aggregate Bond	4 ans	Amundi Funds Bond Global Aggregate sera renommé « Amundi Funds Global Aggregate Bond » à compter du 1 ^{er} juin 2019	3 ans
Amundi Funds II - Global Subordinated Bond	4 ans	Amundi Funds Global Subordinated Bond	3 ans
Amundi Funds II - Pioneer U.S. Dollar Aggregate Bond	4 ans	Amundi Funds Pioneer US Bond	3 ans
Amundi Funds II - Pioneer U.S. Dollar Short-Term	5 ans	Amundi Funds Pioneer US Short Term Bond	1,5 an

À l'exception de celles présentées ci-dessus, ci-dessous et en Annexes II et III, toutes les caractéristiques des Compartiments absorbés sont les mêmes que celles des Compartiments cibles, y compris concernant le gestionnaire de placements, la commission de performance, les profils d'investisseur et la politique de distribution. Concernant le calcul des paiements de distribution pour les Classes d'actions à distribution mensuelle, les investisseurs doivent savoir que les Compartiments cibles calculent le paiement mensuel cinq jours ouvrables avant le paiement et ne font pas de provisions quotidiennes, comme c'est actuellement le cas pour les Compartiments absorbés.

CARACTÉRISTIQUES DES CLASSES DE PARTS ET DES CLASSES D' ACTIONS DES COMPARTIMENTS ABSORBÉS ET CIBLES:

Convention d'appellation

À partir du 1^{er} juin 2019, les noms des Classes seront standardisés selon la convention suivante:

Fonds	Compartiment	Classe	Devise	Couverture	Distribution Fréquence	Objectif de distribution	Type de distribution
Amundi Funds	Nom du Compartiment correspondant	- Lettre de Classe correspondante (par ex. A, E, U, I, etc.)	Par ex. EUR, USD, etc.	Hgd ou PHgd (le cas échéant)	Distribution annuelle: (AD), Distribution trimestrielle: (QD), Distribution mensuelle: (MD)	T (le cas échéant)	Distribution (D), Capitalisation (C)

Les Parts de la Classe D seront renommées en Parts de Classe Q-D, par dérogation à la convention d'appellation ci-dessus.

Frais:

Les porteurs de parts de certaines classes de parts pourraient être impactés par une évolution des frais:

Les frais maximaux et, par conséquent, les frais courants estimés liés aux diverses classes des Compartiments cibles seront égaux ou inférieurs à ceux des Compartiments absorbés, sauf pour les classes listées ci-dessous. Dans ces cas, veuillez vous référer à l'Annexe III pour des informations détaillées, que vous trouverez sur www.amundi.lu/.

Compartiments cibles	Classes
AMUNDI FUNDS ABSOLUTE RETURN MULTI-STRATEGY	A, C, E2, F, G, I, J, Q-I22, R
AMUNDI FUNDS ASIA EQUITY CONCENTRATED	B, C, F, I2, R2, T, U
AMUNDI FUNDS CHINA EQUITY	A, B, C, E2, F, G, I2, R2, T, U
AMUNDI FUNDS EMERGING EUROPE AND MEDITERRANEAN EQUITY	F, R2
AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS BOND	A, B, C, Q-D, E2, I2, R2, T, U
AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS CORPORATE HIGH YIELD BOND	A, C, R2
AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND	A, B, C, E2, F, R2, T, U
AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS SHORT TERM BOND	A2, C, E2, F2, I2, P2, R2
AMUNDI FUNDS EMERGING WORLD EQUITY	B, C, F, I2, P2, R2, T, U
AMUNDI FUNDS EURO AGGREGATE BOND	A2, C, E2, F, I2, J2, R2
AMUNDI FUNDS EURO ALPHA BOND	F
AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE BOND	I2, R2
AMUNDI FUNDS EURO GOVERNMENT BOND	A2, C, I2, R2
AMUNDI FUNDS EURO MULTI-ASSET TARGET INCOME	A2
AMUNDI FUNDS EURO STRATEGIC BOND	C, E2, G, I2, R2
AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY	A, B, C, E2, I2, J2, P2, R2, T
AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY SMALL CAP	A, B, C, F, I2, P2, R2, T, U
AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY TARGET INCOME	A2, C, E2, I2, J2, R2
AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY VALUE	A, C, I2, J2, P2, R2
AMUNDI FUNDS GLOBAL AGGREGATE BOND	A2, B, C, F, I2, R2
AMUNDI FUNDS GLOBAL ECOLOGY ESG	A, B, C, F, I2, R2, U
AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY TARGET INCOME	A2, C, E2, F2, I2, P2, Q-D, R2
AMUNDI FUNDS GLOBAL INFLATION BOND	A2, E2, I2, R2
AMUNDI FUNDS GLOBAL MACRO FOREX	R
AMUNDI FUNDS GLOBAL MULTI-ASSET	R2
AMUNDI FUNDS GLOBAL MULTI-ASSET CONSERVATIVE	A, C, R2
AMUNDI FUNDS GLOBAL MULTI-ASSET TARGET INCOME	R2
AMUNDI FUNDS GLOBAL SUBORDINATED BOND	A, E2
AMUNDI FUNDS JAPAN EQUITY	I2, M2, R2
AMUNDI FUNDS MULTI-STRATEGY GROWTH	E2, G
AMUNDI FUNDS OPTIMAL YIELD	C, E2, G, I2, R2
AMUNDI FUNDS OPTIMAL YIELD SHORT TERM	A, E2, F, G, I2, R2
AMUNDI FUNDS PIONEER FLEXIBLE OPPORTUNITIES	A, C, Q-D, R

(a continué)

Compartiments cibles	Classes
AMUNDI FUNDS PIONEER GLOBAL EQUITY	A, C, E2, I2, P2, R2
AMUNDI FUNDS PIONEER GLOBAL HIGH YIELD BOND	A, B, C, E2, I2, Q-D, R2, T, U
AMUNDI FUNDS PIONEER INCOME OPPORTUNITIES	A2, C, E2, I2, P2, R2
AMUNDI FUNDS PIONEER STRATEGIC INCOME	A, B, C, E2, I2, Q-D, R2, T, U
AMUNDI FUNDS PIONEER US BOND	A2, B, C, I2, Q-D, R2, T, U
AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY DIVIDEND GROWTH	A, C, E2, I2, P2
AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY FUNDAMENTAL GROWTH	A, B, C, E2, I2, J2, Q-D, P2, R2
AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY MID CAP VALUE	A, B, C, E2, F, I2, P2, R2, T, U
AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY RESEARCH	A, C, E2, I2, P2, R2
AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY RESEARCH VALUE	A, C, E2, I2, Q-D, P2, R2
AMUNDI FUNDS PIONEER US HIGH YIELD BOND	A, B, C, E2, I2, Q-D, R2, T, U
AMUNDI FUNDS PIONEER US SHORT TERM BOND	B, C, F, I2, P2, R2, T, U
AMUNDI FUNDS REAL ASSETS TARGET INCOME	R2
AMUNDI FUNDS RUSSIAN EQUITY	F, R2
AMUNDI FUNDS TOP EUROPEAN PLAYERS	A, B, C, E2, I2, J2, P2, R2, T, U
AMUNDI FUNDS US PIONEER FUND	A, B, C, E2, I2, P2, R2, T, U

Les Classes A, I, J, P et R d'Amundi Funds facturent une commission de performance. Les Classes A2, I2, J2, P2 et R2 ont une commission de gestion supérieure à celle des Classes A, I, J, PR mais ne facturent pas de commission de performance. De plus, les détentions actuelles de certains investisseurs dans la Classe A de Compartiments absorbés qui ne facturent pas de commission de performance fusionneront vers la Classe A2 des Compartiments cibles et pourraient avoir une commission de gestion plus élevée. Se reporter à l'Annexe III pour plus d'informations.

Devise et couverture:

La devise et/ou la politique de couverture de votre Classe de parts ne seront pas modifiées.

Dividendes:

Le paiement semestriel de dividendes de la Classe de parts I - HYD du Compartiment absorbé AMUNDI FUNDS II - EUROLAND EQUITY sera modifié pour un paiement de dividendes annuel.

Synthetic Risk and Reward Indicator (« SRRI »):

Le SRRI peut être supérieur pour les Classes de parts suivantes:

Classe d'actions absorbée	SRRI absorbé	Classe d'actions cible	SRRI cible
AMUNDI FUNDS II - GLOBAL MULTI-ASSET CONSERVATIVE - G - QD	3	AMUNDI FUNDS GLOBAL MULTI-ASSET CONSERVATIVE - G EUR QTD (D)	4
AMUNDI FUNDS II - GLOBAL MULTI-ASSET CONSERVATIVE - I - USDH	3	AMUNDI FUNDS GLOBAL MULTI-ASSET CONSERVATIVE - I2 USD Hgd (C)	4

Profil d'investisseurs:

Aucun des changements prévus concernant les caractéristiques des Actions proposées n'aura d'effet sur l'éligibilité des investisseurs existants quant à l'investissement dans ces Classes d'actions.

COMMISSION DE PERFORMANCE DES COMPARTIMENTS ABSORBÉS ET CIBLES:

Toutes les commissions de performance accumulées des Compartiments absorbés seront cristallisées à la Date de fusion et transférées vers les Compartiments cibles comme passif à régler à la Société de gestion (Amundi Luxembourg S.A.). Après la Date de fusion, les commissions de performance des Classes d'actions pertinentes des Compartiments cibles seront calculées conformément au prospectus d'Amundi Funds.

Il convient de rappeler que:

- après la Fusion, les indices ou rendements utilisés pour la commission de performance des Compartiments cibles seront libellés dans la devise de référence du Compartiment, et non dans la devise des Classe d'actions cibles, et que
- lorsqu'une commission de performance s'applique aux Compartiments absorbés, le pourcentage de commission de performance passera de 15 à 20% dans les Compartiments cibles, à l'exception de:
 - AMUNDI FUNDS II - MULTI - STRATEGY GROWTH absorbé par AMUNDI FUNDS MULTI-STRATEGY GROWTH dont la commission de performance ne change pas ;
 - AMUNDI FUNDS II - EURO ALPHA BOND absorbé par AMUNDI FUNDS EURO ALPHA BOND dont la commission de performance passe de 10 à 15%.

HEURES DE CLÔTURE:

Les investisseurs sont informés que les heures de clôture des Compartiments d'Amundi Funds sont antérieures à celles d'Amundi Funds II. Tous les ordres doivent être reçus et acceptés par l'Agent de transfert et teneur de registre avant 14 h 00 HNEC chaque jour ouvrable, au lieu de 18 h 00 HNEC.

FISCALITÉ:

Il est conseillé de tenir compte du fait que la fusion pourrait avoir des conséquences sur votre situation fiscale personnelle. Veuillez contacter votre conseiller fiscal personnel pour évaluer l'impact fiscal de la fusion.

CALENDRIER DE NÉGOCIATION

RACHAT ET CONVERSION SORTANTE:

Vous pouvez procéder au rachat ou à la conversion sortante de vos parts à la valeur liquidative applicable par part, sans frais de rachat ou de conversion (le cas échéant), depuis la date de cette notification jusqu'à l'heure de clôture applicable incluse (l'« Heure de clôture »), comme présenté en Annexe I pour chaque Compartiment absorbé. Les porteurs de parts de Compartiments absorbés qui n'ont pas fait de demande de rachat ou de conversion avant l'Heure de clôture verront leurs parts fusionner vers des parts des Compartiments cibles.

SOUSCRIPTION ET CONVERSION ENTRANTE:

Vous pouvez procéder à la souscription ou à la conversion de parts d'un Compartiment absorbé jusqu'à l'Heure de clôture applicable incluse, comme présenté en Annexe I pour chaque Compartiment absorbé.

CESSIONS:

Les transferts de parts d'un Compartiment absorbé ne seront plus acceptés à partir de l'Heure de clôture applicable, comme présenté en Annexe I pour chaque Compartiment absorbé.

SOUSCRIPTION, RACHAT ET CONVERSION POSTÉRIEURS À LA FUSION

Les investisseurs sont invités à se référer au prospectus d'Amundi Funds pour des informations détaillées sur les exigences de souscription, de rachat ou de conversion relatives aux Compartiments cibles après la Fusion. Les conversions des classes d'Actions E, F et G des Compartiments cibles ne sont possibles que vers les mêmes classes d'Actions.

SYNTHÈSE CALENDRAIRE

Veuillez consulter l'Annexe I pour le calendrier applicable à votre Compartiment.

Heure de clôture d'acceptation des ordres*	Date de fusion	Le premier jour ouvrable suivant la Date de fusion
Votre Compartiment absorbé n'accepte plus d'ordres de rachat, de souscription, de transfert ou de conversion sortante/entrante de parts.	Réalisation de la fusion.	Vous pouvez procéder à la souscription, au rachat, au transfert et à la conversion sortante/entrante d'Actions du Compartiment cible.

*Toute demande de souscription, de conversion, de transfert ou de rachat reçue par le Compartiment absorbé après l'Heure de clôture applicable présentée en Annexe I sera rejetée.

Dès la fin des activités de la Date de fusion, toutes les créances et les dettes seront considérées comme des créances ou des dettes des Compartiments cibles.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE FUSION ?

1. Si vous êtes en accord avec la fusion, vous n'avez aucune action à entreprendre.
2. Si vous procédez au rachat ou à la conversion de votre investissement avant l'Heure de clôture applicable, comme présenté en Annexe I pour chaque Compartiment absorbé, aucune commission de conversion ou de rachat (le cas échéant) ne sera appliquée. Veuillez placer vos instructions de négociation de la façon habituelle. Cependant, en cas de conversion de parts vers un autre compartiment d'Amundi Funds facturant des frais de vente plus élevés, une commission de conversion correspondant à la différence entre les frais de vente sera appliquée.

02 Confidentialité des informations personnelles

Le Fonds s'engage pleinement dans la protection de vos données personnelles et prend donc toutes les mesures nécessaires pour se conformer au nouveau Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques concernant le traitement des données personnelles (la « Législation sur la protection des données »). La Législation sur la protection des données a pour buts principaux de permettre aux individus de contrôler leurs données personnelles et de simplifier l'environnement réglementaire en unifiant les réglementations au sein de l'UE.

Le Fonds vous invite par la présente à lire attentivement le Prospectus du Fonds qui décrit à quelles fins les divers types de données personnelles que vous fournissez au Fonds ou à ses représentants autorisés (les « Données personnelles ») peuvent être collectées, enregistrées, stockées, adaptées, transférées ou traitées de toute autre façon, et de quelle manière vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et de portabilité de vos Données personnelles.

AUTRES INFORMATIONS

SOCIÉTÉ DE GESTION D'AMUNDI FUNDS ET D'AMUNDI FUNDS II:

Amundi Luxembourg S.A.

SIÈGE SOCIAL D'AMUNDI FUNDS:

5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

DOCUMENTATION:

Le Prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur et les rapports financiers les plus récents d'Amundi Funds II et d'Amundi Funds sont accessibles sur: www.amundi.lu.

Vous pouvez consulter ou obtenir des copies des documents suivants au siège social: les modalités communes de la fusion, le rapport de fusion émis par le Commissaire aux comptes d'Amundi Funds II et le certificat relatif à la fusion émis par le dépositaire d'Amundi Funds II et d'Amundi Funds, comme l'exige l'Article 70 de la Loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif.

03 Annexe I

Calendrier de chaque Fusion de Compartiment				
Compartiments absorbés	Compartiments cibles	Dates de fusion	Dates de la Valeur liquidative utilisée dans le calcul de la parité d'échange	Heure de clôture de la fusion (heure de Luxembourg)
Amundi Funds II - Absolute Return European Equity	Amundi Funds Absolute Return European Equity	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Absolute Return Multi-Strategy	Amundi Funds Absolute Return Multi-Strategy	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Asia (Ex. Japan) Equity	Amundi Funds Equity Asia Concentrated sera renommé « Amundi Funds Asia Equity Concentrated » à compter du 1 ^{er} juin 2019	31 mai 2019	31 mai 2019	27 mai 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - China Equity	Amundi Funds China Equity	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Emerging Europe and Mediterranean Equity	Amundi Funds Emerging Europe and Mediterranean Equity	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Emerging Markets Bond	Amundi Funds Emerging Markets Bond	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Emerging Markets Corporate High Yield Bond	Amundi Funds Emerging Markets Corporate High Yield Bond	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Emerging Markets Bond Local Currencies	Amundi Funds Emerging Markets Local Currency Bond	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Emerging Markets Bond Short-Term	Amundi Funds Emerging Markets Short Term Bond	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Emerging Markets Equity	Amundi Funds Equity Emerging World sera renommé « Amundi Funds Emerging World Equity » à compter du 1 ^{er} juin 2019	31 mai 2019	31 mai 2019	27 mai 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Euro Aggregate Bond	Amundi Funds Bond Euro Aggregate sera renommé « Amundi Funds Euro Aggregate Bond » à compter du 1 ^{er} juin 2019	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Euro Alpha Bond	Amundi Funds Euro Alpha Bond	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Euro Corporate Bond	Amundi Funds Bond Euro Corporate sera renommé « Amundi Funds Euro Corporate Bond » à compter du 1 ^{er} juin 2019	31 mai 2019	31 mai 2019	27 mai 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Euro Bond	Amundi Funds Bond Euro Government sera renommé « Amundi Funds Euro Government Bond » à compter du 1 ^{er} juin 2019	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Euro Multi-Asset Target Income	Amundi Funds Euro Multi-Asset Target Income	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Euro Strategic Bond	Amundi Funds Euro Strategic Bond	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Euroland Equity	Amundi Funds Euroland Equity	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00

(a continué)

Calendrier de chaque Fusion de Compartiment				
Compartiments absorbés	Compartiments cibles	Dates de fusion	Dates de la Valeur liquidative utilisée dans le calcul de la parité d'échange	Heure de clôture de la fusion (heure de Luxembourg)
Amundi Funds II - European Potential	Amundi Funds European Equity Small Cap	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - European Equity Target Income	Amundi Funds European Equity Target Income	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - European Equity Value	Amundi Funds European Equity Value	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Global Aggregate Bond	Amundi Funds Bond Global Aggregate sera renommé « Amundi Funds Global Aggregate Bond » à compter du 1 ^{er} juin 2019	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Global Ecology	Amundi Funds Global Ecology ESG	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Global Equity Target Income	Amundi Funds Global Equity Target Income	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Global Inflation-Linked Short-Term	Amundi Funds Bond Global Inflation sera renommé « Amundi Funds Global Inflation Bond » à compter du 1 ^{er} juin 2019	31 mai 2019	31 mai 2019	27 mai 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Absolute Return Currencies	Amundi Funds Global Macro Forex	31 mai 2019	31 mai 2019	27 mai 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Global Multi-Asset	Amundi Funds Global Multi-Asset	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Global Multi-Asset Conservative	Amundi Funds Global Multi-Asset Conservative	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Global Multi-Asset Target Income	Amundi Funds Global Multi-Asset Target Income	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Global Subordinated Bond	Amundi Funds Global Subordinated Bond	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Multi-Strategy Growth	Amundi Funds Multi-Strategy Growth	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Optimal Yield	Amundi Funds Optimal Yield	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Optimal Yield Short-Term	Amundi Funds Optimal Yield Short Term	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer Flexible Opportunities	Amundi Funds Pioneer Flexible Opportunities	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer Global Select	Amundi Funds Pioneer Global Equity	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer Global High Yield	Amundi Funds Pioneer Global High Yield Bond	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer Income Opportunities	Amundi Funds Pioneer Income Opportunities	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer Strategic Income	Amundi Funds Pioneer Strategic Income	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer U.S. Dollar Short-Term	Amundi Funds Pioneer US Short-Term Bond	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer U.S. Dollar Aggregate Bond	Amundi Funds Pioneer US Bond	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer U.S. Equity Dividend Growth	Amundi Funds Pioneer US Equity Dividend Growth	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00

(a continué)

Calendrier de chaque Fusion de Compartiment				
Compartiments absorbés	Compartiments cibles	Dates de fusion	Dates de la Valeur liquidative utilisée dans le calcul de la parité d'échange	Heure de clôture de la fusion (heure de Luxembourg)
Amundi Funds II - Pioneer U.S. Fundamental Growth	Amundi Funds Pioneer US Equity Fundamental Growth	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer North American Basic Value	Amundi Funds Pioneer US Equity Research Value	21 juin 2019	21 juin 2019	18 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer U.S. Mid Cap Value	Amundi Funds Pioneer US Equity Mid Cap Value	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer U.S. Research	Amundi Funds Pioneer US Equity Research	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer U.S. High Yield	Amundi Funds Pioneer US High Yield Bond	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Real Assets Target Income	Amundi Funds Real Assets Target Income	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Russian Equity	Amundi Funds Russian Equity	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Top European Players	Amundi Funds Top European Players	7 juin 2019	7 juin 2019	4 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - U.S. Pioneer Fund	Amundi Funds US Pioneer Fund	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Pioneer U.S. Research Value	Amundi Funds Pioneer US Equity Research Value	14 juin 2019	14 juin 2019	11 juin 2019 à 18 h 00
Amundi Funds II - Japanese Equity	Amundi Funds Japan Equity	31 mai 2019	31 mai 2019	27 mai 2019 à 18 h 00

INFORMATIONS DE CONTACT

Amundi Funds II
(Fonds commun de placement)
5, Allée Scheffer,
L - 2520 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg